

Tarbes, le 30 octobre 2006



Monsieur Pierre GAUTHIER
Directeur
Agence Régionale de l'Hospitalisation de
Midi-Pyrénées
14 Place Saint Étienne
BP 41 524
31015 TOULOUSE

Objet: Engagement à mettre en œuvre un Réseau Départemental de la Naissance et de la Sécurité Périnatale.

Dans le cadre des orientations du SROS III et à l'occasion du dépôt du présent dossier de renouvellement de l'activité de soins d'obstétrique, comme convenu lors de la réunion du 12 octobre 2006, les établissements publics de santé de BIGORRE, de LANNEMEZHAN et de LOURDES s'engagent par la présente à mettre en œuvre une démarche permettant d'aboutir à la constitution d'un Réseau Départemental des Hautes Pyrénées de la Naissance et de la Sécurité Périnatale.

Ce réseau doit permettre de répondre aux objectifs suivants:

- Garantir la sécurité et améliorer la qualité du suivi des femmes enceintes et des enfants avant, pendant et après l'accouchement, par la mise en cohérence des ressources humaines et matérielles des trois établissements dans ce secteur d'activité.
- Poursuivre et développer des consultations médicales et de sage-femmes de proximité sur chacun des trois hôpitaux de Tarbes, Lourdes et Lannemezan en matière prénatale, de suivi de grossesse, de soins du post partum des mères et du suivi des nouveaux nés.

- Compléter cette offre de soins de proximité par la recherche de mise en place d'une activité d'hospitalisation à domicile post partum sur chacun des bassins de vie des hôpitaux de Tarbes Lourdes et Lannemezan.

- Dans le cadre actuel de plus en plus contraignant en matière de démographie médicale et de sages-femmes, garantir pour tout accouchement le même niveau de sécurité par la détermination d'un lieu unique de naissances doté des ressources humaines et techniques assurant un environnement conforme aux dispositions réglementaires.

- Au-delà de la seule activité d'obstétrique, rechercher et mettre en place les coopérations, notamment dans le cadre des situations d'urgences rencontrées pour assurer la sécurité de la naissance.

Les trois établissements s'engagent, dans le cadre des dispositions du SROS III, à collaborer sous l'égide de l'ARH, afin de mettre en œuvre un plan d'action aboutissant de façon progressive et réaliste à la satisfaction des recommandations et orientations de ce schéma.

Le Président du CA
du Centre Hospitalier de Bigorre



Gérard TREMEGE

Le Président du CA
du Centre Hospitalier de Lannemezan

François FORTASSIN

Le Président du CA
du Centre Hospitalier de Lourdes



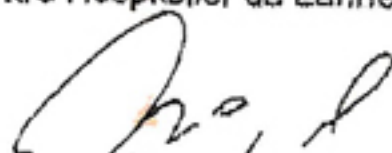
Jean-Pierre ARTIGANAVE

Le Directeur
du Centre Hospitalier de Bigorre



Robert CHAPEL

Le Directeur
du Centre Hospitalier de Lannemezan



Maurice RIGAL

Le Directeur par Intérim
du Centre Hospitalier de Lourdes



Maurice RIGAL

La Présidente de la CME
du Centre Hospitalier de Bigorre



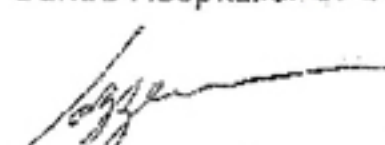
Mme le Dr PRUD'HOMME

Le Président de la CME
du Centre Hospitalier de Lannemezan



Mr le Docteur MICHEL

Le Président de la CME
du Centre Hospitalier de Lourdes



Mr le Dr LAZZERINI